



COVID19 MESURES POUR LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES : MODALITÉS PRATIQUES, CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE ET PROTOCOLE SANITAIRE

Toute l'information sur les mesures applicables aux personnels et aux élèves pour l'année scolaire 2021-2022, durant la période de crise sanitaire Coronavirus-Covid19.

" Protéger tous les élèves et les adultes et assurer l'éducation pour tous "

Écoles maternelles et élémentaires : le protocole sanitaire de niveau 3 s'applique à l'ensemble des départements métropolitains

Collèges et lycées : le protocole sanitaire de niveau 2 s'applique à l'ensemble des départements métropolitains

Le protocole applicable pour les écoles, collèges et lycées des départements outre-mer est précisé sur les [sites des académies](#)

A partir du 3 janvier, le protocole de contact-tracing pour l'ensemble des départements, quel que soit le niveau de protocole applicable, est le suivant :

COVID-19

PERSONNELS ET ÉLÈVES : LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT À PARTIR DU 3 JANVIER 2022

PROFESSEUR, PERSONNEL ET ÉLÈVE DE PLUS DE 12 ANS

AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE

POSITIF

- Isolement de **5 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de **7 jours** dans le cas contraire

CAS CONTACT

- Pas d'isolement
- Test antigénique ou PCR immédiat
- Autotest à J+2, J+4*

SANS VACCINATION OU AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE

- Isolement de **7 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de **10 jours** dans le cas contraire

- Isolement de **7 jours**
- Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement

ÉLÈVE DE MOINS DE 12 ANS

QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL

POSITIF

- Isolement de **5 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de **7 jours** dans le cas contraire

CAS CONTACT

L'élève pourra rester en classe :

- Si le test PCR ou antigénique fait à J+0 est bien négatif
- Et si les auto-tests réalisés à J+2 et J+4 sont négatifs (attestation sur l'honneur des parents)

*J = jour où vous apprenez que vous êtes cas contact



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Janvier 2022



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Janvier 2022

[Télécharger le document synthèse des règles d'isolement à partir du 3 janvier](#)

Questions / réponses

[Consultez notre FAQ sur les modalités pratiques mises en place dans les écoles, collèges et lycées, en situation Covid19, pour les élèves, les familles et les personnels \(mise à jour le 6 janvier 2022\).](#)

— ACCUEILLIR LES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE À LA TERMINALE

Les élèves, vaccinés ou non, sont accueillis dans les écoles, les collèges et les lycées. Cette doctrine d'accueil peut toutefois être adaptée en fonction de la circulation du virus et tenir compte de la gravité de la situation sanitaire de certains territoires conformément au [protocole prévu pour l'année scolaire 2021-2022](#).

L'objectif est que le plus grand nombre d'élèves soit accueilli dans les écoles, les collèges et les lycées sur l'ensemble du temps scolaire, pour un enseignement en présentiel.

La communauté éducative se mobilise pour :

- assurer l'enseignement en présentiel pour la réussite et le bien-être des élèves
- limiter les fermetures de classe
- faire de l'enseignement hybride, combinant enseignement en présentiel et à distance, une solution de dernier recours
- limiter au maximum la circulation du virus en milieu scolaire
- inciter à la vaccination des 12 ans et plus

Covid19 : documents d'information pour les écoles et établissements

— UN PROTOCOLE POUR ASSURER LA PROTECTION DE TOUS DANS LES ÉCOLES, LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

Afin de protéger les élèves et les personnels, dans le contexte Covid-19, quatre niveaux sont définis pour l'année scolaire 2021-2022 et ainsi permettre d'organiser et de mettre en œuvre les protocoles sanitaires et les mesures les plus justes et les plus gradués possibles.

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour les différentes échelles territoriales (département, académie, région, national) et de l'évolution des mesures prises dans les autres secteurs d'activité.

En fonction de la situation épidémique des territoires, le passage d'un niveau du protocole à un autre pourra être déclenché au niveau départemental, académique, régional ou national afin de garantir une réponse rapide, adaptée et proportionnée.

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	- Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Cours en présentiel au lycée	- Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Cours en présentiel au lycée	- Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Hybridation au lycée selon le contexte local	- Cours en présentiel en école primaire - Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % - Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) - Limitation des regroupements importants - Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) - Limitation du brassage par niveau obligatoire - Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire - Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré - Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas	- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire - Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré - Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive	Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation	Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	Dans les écoles, après un cas confirmé : Poursuite des apprentissages en présentiel pour les élèves régulièrement testés négatifs : - si le test PCR ou antigénique fait à J+0 est bien négatif ; - et si les autotests réalisés à J+2 et J+4 et délivrés gratuitement en pharmacie sont négatifs. Les élèves qui ne réalisent pas de tests sont isolés 7 jours et poursuivent leurs apprentissages à distance. Apprentissage à distance pour les élèves testés positifs qui doivent s'isoler 7 jours. Cette durée est réduite à 5 jours sur présentation d'un résultat négatif de test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour et en l'absence de symptômes depuis 48 h. Dans les collèges et lycées, après un cas confirmé : Les élèves de moins de 12 ans et les élèves âgés de 12 ans et plus justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel s'ils réalisent un test antigénique ou PCR immédiatement puis deux autotests délivrés gratuitement en pharmacie les 2^e et 4^e jours après le 1^{er} test. Les élèves âgés de 12 ans et plus contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours les apprentissages à distance et réalisent un test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement.			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - 4 janvier 2022

[Télécharger l'infographie "Année scolaire 2021-2022 : protocole et cadre de fonctionnement"](#)

Consulter le cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles
et établissements scolaires pour l'année 2021-2022

QUELLE ORGANISATION PÉDAGOGIQUE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 ?

Les élèves sont accueillis dans les écoles, les collèges et les lycées. Cette doctrine d'accueil peut être adaptée en fonction de la circulation du virus conformément au protocole prévu pour l'année scolaire 2021-2022. Dans ce cas, un plan de continuité pédagogique prévoit l'organisation pédagogique à mettre en place conformément au protocole prévu.

Le Centre national d'enseignement à distance (CNED) met gratuitement à disposition de tous les professeurs et de leurs élèves, le dispositif "Mes classes virtuelles" qui permet d'organiser des classes virtuelles.

Il est possible de parler, discuter en ligne et voir les élèves s'ils disposent d'une caméra. Il est également possible de partager des documents avec sa classe.

En pratique, chaque professeur reçoit sur sa messagerie académique, avant le 1er septembre, un mail en provenance du CNED contenant deux adresses ou URL :

- la première permet de lancer et d'administrer les classes virtuelles sans salle d'attente ;
- la seconde sera à diffuser aux élèves pour qu'ils se connectent à la classe virtuelle.

Circulaire de rentrée 2021

Plan de continuité pédagogique

Ressources pour la continuité pédagogique

Conduire une classe virtuelle avec le CNED

VACCINATION ET DÉPISTAGE

Dans un contexte épidémique marqué par les incertitudes entourant la transmissibilité accrue des nouveaux variants du virus de la Covid19, la vaccination de toutes les personnes

éligibles constitue le moyen le plus efficace pour casser les chaînes de propagation du virus. Elle est donc facilitée et encouragée.

La politique de dépistage continue avec des campagnes de tests salivaires dans les écoles primaires et la distribution d'autotests pour les collégiens et lycéens et les personnels, en cas d'apparition de cas confirmés ou dans le cas d'une circulation particulièrement active dans un secteur géographique, en lien avec les autorités sanitaires et préfectorales.

Professeurs, personnels, familles et élèves : tous vaccinés, tous protégés.

Covid19 : la vaccination des 5-11 ans

Covid19 : la vaccination des 12-17 ans

Covid19 : dépistage des personnels et des élèves

Bilan de l'expérimentation du dépistage réactif Covid-19 dans les écoles maternelles et élémentaires

Documents utiles : attestations sur l'honneur

 [Télécharger l'attestation sur l'honneur réalisation d'un autotest 2 jours](#)

 [Télécharger l'attestation sur l'honneur réalisation d'un autotest 4 jours](#)

 [Télécharger l'attestation sur l'honneur Poursuite des cours en présentiel élèves contacts à risque \(collégiens ou lycéens\)](#)

